

► Qualification à l'exercice de la médecine générale

► Objectifs

- Obtenir le niveau de compétences permettant la qualification de spécialiste en médecine générale en vue de l'exercice de la profession, selon les missions définies dans l'article L 4130-1 du code de la santé publique. Pendant sa carrière un médecin peut être vouloir reprendre un exercice, changer de spécialité ou d'exercice, devoir se requalifier en cas d'insuffisance professionnelle.
- Les compétences de ces médecins doivent être remises à niveau et évaluées. Ce DU permet de certifier l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de la discipline médecine générale, dans le cadre des procédures de requalification ordinaire, en cas d'insuffisance professionnelle.
- Cette orientation vers la médecine générale ambulatoire peut concourir à améliorer la situation de pénurie de médecins généralistes dans notre région.

► Programme

Lorsque la candidature est retenue, il est demandé au candidat d'effectuer :

- Une phase d'évaluation des connaissances et compétences comportant :
 - Des dossiers progressifs
 - Des stations ECOS
 - Un entretien avec le responsable pédagogique du DU afin de préciser, en fonction des résultats obtenus à la phase d'évaluation, le parcours de formation du candidat variable dans son contenu et dans sa durée (durée maximale : 2 ans).
- Une phase de formation. Le programme, adapté à chaque candidat, sera articulé autour :
 - De la mise en situation devant le patient grâce à des stages :
 - En cabinet de médecine générale (supervision directe SN1, stage en autonomie : SASPAS)
 - Hospitaliers (variables selon la maquette de formation) : pédiatrie, gynécologie, urgences, médecine polyvalente, gériatrie.
 - D'une formation théorique basée sur la construction du savoir professionnel, en particulier, lors de groupe d'échanges de pratiques. Les cours et travaux dirigés sont ceux du DES de médecine générale :
 - Groupes échanges pratiques
 - Atelier communication
 - Travaux rédactionnels (RSCA, vignettes) basés sur la résolution de problématiques rencontrés en stages
 - Tenue d'un portfolio

► Évaluation et validation

La décision sur la certification à exercer la discipline est prise en commission pédagogique et tiendra compte des évaluations des maîtres de stage, du tuteur et du responsable de la formation. La décision sera transmise ensuite au candidat et à l'Ordre des médecins.

► Publics concernés & Pré-requis

- Médecin diplômé qualifié en médecine générale
- Médecin ayant exercé une activité non soignante ou une activité différente de la médecine générale pendant plus de trois ans
- Médecin diplômé d'une autre spécialité souhaitant se réorienter vers la médecine générale
- Médecin faisant l'objet d'une procédure ordinaire pour « insuffisance professionnelle »
- Présentation d'un certificat émanant du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Seine-Maritime ou de l'Eure spécifiant la possibilité de se présenter au DU de requalification en Médecine Générale.
- Réalisation d'un entretien présentiel avec les responsables de la formation au sein du Département de Médecine Générale (DMG) afin de préciser le projet professionnel et la faisabilité de la formation (Pièces indispensables : Diplôme de Docteur en médecine, Attestation de l'Ordre des médecins, CV détaillé, lettre de motivation).
- Inscription, en cas d'accord du DMG, sur la plateforme eCandidat.

► Responsable pédagogique

Dr Pascal BOULET & Dr Sérgolène GUILLEMETTE

Médecins généralistes, enseignants associés à l'UFR Santé
02.35.14.82.08
du.medecinegenerale@univ-rouen.fr

► Moyens pédagogiques

Les stagiaires ont accès à l'ensemble des équipements universitaires : laboratoires, installations techniques et sportives, bibliothèques avec ressources numériques et documentaires, espace numérique de travail et plateforme interactive... Les modalités d'enseignements sont adaptées aux objectifs du programme. Les formations sont dispensées par des enseignants chercheurs et des professionnels sous forme de cours magistraux, de travaux pratiques ou dirigés, de projets tuteurés et de mises en situation professionnelle.

Renseignements et candidature	Unité Mixte de Développement Professionnel Continu en Santé Tél. : 02 35 14 60 79 sante.fc@univ-rouen.fr Conseillère formation : Marie-Laure CAUDRON Université de Rouen Normandie - CFCA Bâtiment Michel Serres, rue Thomas Becket, 76821 Mont-Saint-Aignan Cedex Candidature : https://ecandidat.univ-rouen.fr
Calendrier	Octobre à juin, regroupements UFR Santé le jeudi
Durée	Durée maximale de la phase de formation : 2 ans
Tarif	Variable selon le contenu de la phase de formation. Voir sur cfa-cfc.univ-rouen.fr rubrique 'nos tarifs'
Lieu	UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie